

TARIF 2012

Print | Online | App

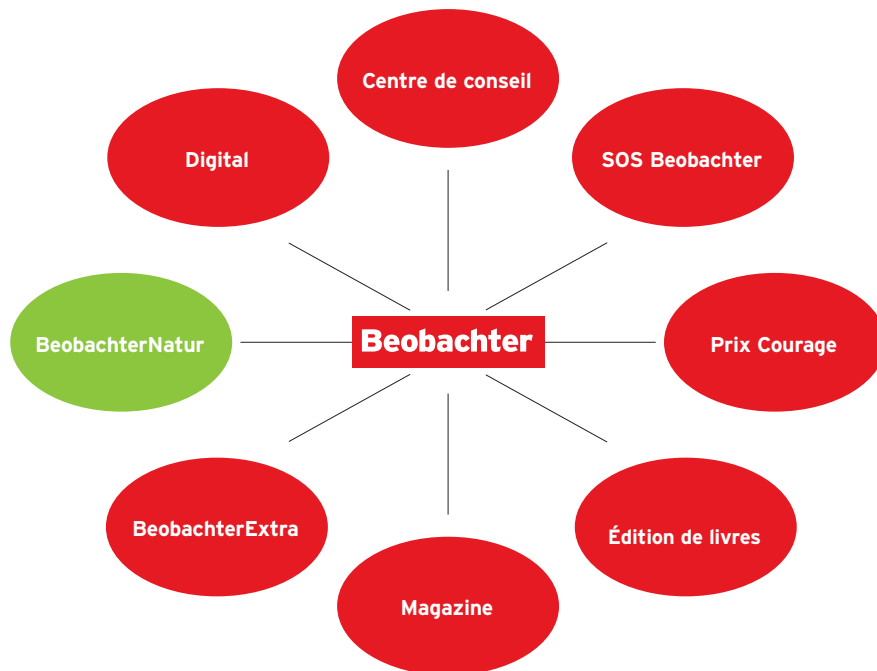


Caractéristiques

BeobachterNatur paraît 10x par année. Le N° 1 des magazines suisses consacré à la nature s'y intéresse de très près: iconographie époustouflante, passionnants reportages géographiques et animaliers, informations actuelles sur un art de vivre moderne et durable enthousiasment chaque mois 406 000 personnes.

Positionnement

BeobachterNatur présente les plus beaux aspects de notre environnement, incite à la découverte et répond à la curiosité.



Plan de parution 2012

Edition	Date de parution	semaine	Delai ordre/insertion
1/12	10.02.2012	06	24.01.2012
2/12	09.03.2012	10	21.02.2012
3/12	06.04.2012	14	20.03.2012
4/12	04.05.2012	18	17.04.2012
5/12	01.06.2012	22	15.05.2012
6/12	10.08.2012	32	24.07.2012
7/12	07.09.2012	36	21.08.2012
8/12	05.10.2012	40	18.09.2012
9/12	02.11.2012	44	16.10.2012
10/12	30.11.2012	48	13.11.2012

Les dates d'annulation correspondent aux délais d'insertion.

Formats et tarifs



1/1 page

Prix brut: CHF 9800.–

Miroir: 182 x 237 mm Franc bord: 210 x 275 mm



2/3 page largeur (emplacement face texte)

Prix brut: CHF 7200.–

Miroir: 182 x 167 mm Franc bord: 210 x 183 mm



2/3 page hauteur (emplacement face texte)

Prix brut: CHF 7200.–

Miroir: 120 x 237 mm Franc bord: 136 x 275 mm



1/2 page largeur (emplacement face texte)

Prix brut: CHF 5750.–

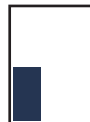
Miroir: 182 x 121 mm Franc bord: 210 x 137 mm



1/2 page hauteur (emplacement face texte)

Prix brut: CHF 5750.–

Miroir: 88 x 237 mm Franc bord: 104 x 275 mm



1/6 page hauteur

Prix brut: CHF 1598.–

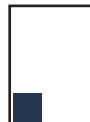
Miroir: 60 x 119 mm



1/8 page largeur

Prix brut: CHF 1198.–

Miroir: 91 x 58 mm



1/12 page

Prix brut: CHF 799.–

Ssp: 60 x 58 mm



Bandeau largeur (emplacement face texte)

Prix brut: CHF 1496.–

Miroir: 182 x 25 mm



2/1 panorama

Prix brut: CHF 19600.–

Miroir: 388 x 237 mm Franc bord: 420 x 275 mm



1/3 page largeur (emplacement face texte)

Prix brut: CHF 3675.–

Miroir: 182 x 78 mm Franc bord: 210 x 94 mm



1/3 page hauteur (emplacement face texte)

Prix brut: CHF 3675.–

Miroir: 58 x 237 mm Franc bord: 74 x 275 mm



1/4 page largeur

Prix brut: CHF 2598.–

Miroir: 182 x 58 mm



1/4 page hauteur

Prix brut: CHF 2598.–

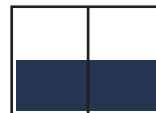
Miroir: 90 x 119 mm



1/6 page largeur

Prix brut: CHF 1598.–

Miroir: 122 x 58 mm



2x 1/2 panorama (emplacement face texte)

Prix brut: CHF 11 500.–

Miroir: 388 x 121 mm Franc bord: 420 x 137 mm



2^{ème} de couverture

Prix brut: CHF 11 270.–

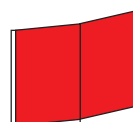
Franc bord: 210 x 275 mm



4^{ème} de couverture

Prix brut: CHF 11 760.–

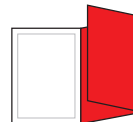
Franc bord: 210 x 275 mm



Gatefolder extérieur (2 pages)

Prix brut: CHF 23 520.–

Franc bord: 409 x 275 mm



Gatefolder intérieur (3 pages)

Prix brut: CHF 35 280.–

Franc bord: 619 x 275 mm

Les prix sont valables pour des annonces de 1 à 4 couleurs sur la base de la gamme cyan, magenta, jaune et noir.

Tous les prix s'entendent sans TVA (+ 8 %).

Les annonces plus petites que 1/3 page se retrouvent sur une page d'annonces.

Franc bord: + 5 mm de marge de rognage sur les côtés extérieurs. Les textes et parties d'illustrations qui ne doivent pas être rognés nécessitent une marge de 5 mm.

Rabais de quantité (cumulable avec le Beobachter)

CHF 10 000.–	2 %	CHF 300 000.–	14 %
CHF 22 000.–	3 %	CHF 350 000.–	15 %
CHF 35 000.–	4 %	CHF 400 000.–	16 %
CHF 50 000.–	5 %	CHF 450 000.–	17 %
CHF 65 000.–	6 %	CHF 500 000.–	18 %
CHF 80 000.–	7 %	CHF 550 000.–	19 %
CHF 100 000.–	8 %	CHF 600 000.–	20 %
CHF 125 000.–	9 %	CHF 650 000.–	21 %
CHF 150 000.–	10 %	CHF 700 000.–	22 %
CHF 175 000.–	11 %	CHF 800 000.–	23 %
CHF 200 000.–	12 %	CHF 900 000.–	24 %
CHF 250 000.–	13 %	CHF 1 000 000.–	25 %

Rabais de répétition (annonces ¼ page au max. pas dans la partie rédactionnelle)

3 x 2 %	6 x 4 %	9 x 6 %	12 x 8 %	18 x 10 %	24 x 12 %
---------	---------	---------	----------	-----------	-----------

Le rabais de quantité et de répétition ne sont pas cumulables.

Marktplatz

CHF 115.– pour 10 mm

1 à 4 couleurs (tarif unitaire), 1 colonne de 58 mm, Hauteur minimale: 30 mm
Montant TVA non-comprise, sujet à rabais

Boulevard d'annonces

Dès 4 pages: 25 % de rabais supplémentaire

CC II/RACHA II

Commission conseil II: 15 % sur toutes les insertions transmises par une agence publicitaire ou média bénéficiant de la commission. Pour les formats spéciaux tels qu'encarts, encarts collés, échantillons, etc, une commission de 5 % est accordée.

RACHA II: A partir de 3 pages par an dans un ou plusieurs magazines des Editions Axel Springer Suisse.

La CC et la RACHA II ne sont pas cumulables.

Format du magazine	210 x 275 mm
Miroir de page	182 x 237 mm
Annonce franc bord:	+ 5 mm de marge de rognage sur les côtés extérieurs. Les textes et parties d'illustrations qui ne doivent pas être rognés nécessitent une marge de 5 mm
Procédé d'impression	impression offset non nocive pour le climat
Trame	Couverture de l'imprimé 80, Contenu 70
Résolution	120 L/cm (300 dpi)
Couleurs	gamme Europe
Densité/UCR	fond réduit jusqu'à 300 % de couverture
Papier	papier FSC mixed sources 70g/m ²
Epreuve/proof/composition:	Pour une fidèle reproduction de vos documents, nous avons besoin d'un proof ou d'une épreuve réalisée sur le papier qui servira à l'édition ou sur un support analogue. Afin de vérifier les valeurs des couleurs, il faut intégrer la bande de contrôle UGRA/FOGRA.
Druckerei:	Swissprinters SA, Brühlstrasse 5, 4800 Zofingue
Livraison du matériel d'impression:	Swissprinters SA, Premedia, Brühlstrasse 5, 4800 Zofingue, werbemittel@swissprinters.ch
Fichiers numériques:	Créer les annonces numériques si possible en fichier Highend PDFX-ready (X-1a). PC/Windows: uniquement fichier PDF ou Tiff. Les couleurs mélangées et Pantone doivent être en gamme CMYK sur le fichier livré. Livrer dans le même répertoire les logos, images et polices utilisés.

Programmes: Tous les programmes graphiques et de mise en page usuels.

Transfert de données PrintOnline (POLDIRECT): Pour l'envoi de données électroniques, nous préférons la solution retenue par notre branche POLDIRECT de PrintOnline qui permet d'envoyer les annonces rapidement et directement, de les vérifier et de les archiver de manière centralisée sans frais supplémentaires pour l'expéditeur des données.

Pour de plus amples informations sur POLDIRECT: www.printonline.ch, info@printonline.ch ou par téléphone +41 44 258 17 70

Contrôle des données: Pour le contrôle des données, nous avons besoin en tout cas d'un tirage de l'annonce (proof, imprimante à laser, etc.) correspondant aux données livrées. S'il ne nous est pas livré à temps, nous déclinons toute responsabilité quant à l'exactitude de la publication.

Gestion des données: Nous ne retournons les supports de données que si le client en fait la demande. Les données ainsi que les supports de données seront détruits 3 mois après la dernière parution.

Préresse
Swissprinters SA
Premedia, Frau Esther Leuenberger
Brühlstrasse 5, 4800 Zofingue
Téléphone +41 58 787 36 84
Fax +41 58 787 31 83
werbemittel@swissprinters.ch

Encarts libres

Poids	Coût par mille	Coût total brut
Jusqu'à 15 g	CHF 370.–	CHF 20 350.–
16–25 g	CHF 383.–	CHF 21 065.–
26–35 g	CHF 401.–	CHF 22 055.–
36–49 g	CHF 428.–	CHF 23 540.–
dès 50 g	sur demande	

Prix comprenant les frais techniques et les frais d'expédition

Données techniques

Format minimum	105 x 148 mm
Format maximum	210 x 275 mm (Encartage seulement sous blister)
Encartage partiel	Un encartage partiel n'est pas possible
Façonnage	Pliés, au moins 100 exemplaires non attachés et non croisés dans un même paquet
Emplacement	Glissés à l'intérieur du BeobachterNatur ou placés sur la dernière page de couverture. L'envoi s'effectue sous feuille de polyéthylène.
Tirage	ca. 55 000 exemplaires

Encarts brochés

Poids	Coût par mille	Coût total brut
Jusqu'à 15 g	CHF 330.–	CHF 18 150.–
16–25 g	CHF 340.–	CHF 18 700.–
26–35 g	CHF 365.–	CHF 20 075.–
36–49 g	CHF 393.–	CHF 21 615.–
dès 50 g	sur demande	

Prix comprenant les frais techniques et les frais d'expédition

Données techniques

Format minimum	sur demande
Format maximum	210 x 275 mm (format du cahier) avec 8 mm de marge entre les coupes inférieures et frontales et les éléments à ne pas rogner pour rafraîchir la coupe
Encartage partiel	Un encartage partiel n'est pas possible

Production d'encarts: nous nous proposons de produire vos encarts sans émission de CO2 dans le Beobachter Natur. Appelez-nous!

Annonces avec encarts collés

Poids	Coût par mille	Coût total brut
Carte réponse	CHF 160.–	CHF 8800.–
11–25 g	CHF 200.–	CHF 11 000.–
26–49 g	CHF 234.–	CHF 12 870.–
dès 50 g	sur demande	
Echantillon/Sachet	CHF 244.–	CHF 13 420.–

Prix comprenant les frais techniques et les frais d'expédition. Le coût de l'annonce n'est pas compris.

Emplacement sur demande

Données techniques

Format et position sur demande

Commande minimale Annonce 1/1 page

Coupe au format définitif Les exemplaires ratés jusqu'à 1 % du nombre mis à disposition sont admissibles.

Poids du papier Au min. 150 gr/m² au max. 300 gr/m². Les cartes réponses doivent satisfaire aux exigences de la poste

Conditions générales

Spécimens d'annexes, d'encarts agrafés ou collés, couverture:

Avant l'accord définitif, merci d'envoyer 2 spécimens et 1 original pour examen. Un supplément est facturé pour les encarts qui, en raison de leur épaisseur ou d'une autre particularité, nécessitent plus de travail.

Suppléments pour encarts (libres, agrafés ou collés) et couvertures:

La mention d'un annonceur tiers sera facturée par sujet/page à 10 % du prix d'une page d'annonce. Pour le droit d'exclusivité dans une édition, un supplément de 20 % est facturé.

Couverture publicitaire

Prix brut par 1000 exemplaires: CHF 317.– frais techniques inclus

Format: 269 x 205 mm / 275 x 210 mm (format du magazine)

La mise en page de la page de couverture est à soumettre à l'acceptation de l'éditeur

Banderole

Valeur publicitaire CHF 484.–/1000 Ex.

coûts techniques pour la formation du rouleau CHF 280.–/1000 Ex.

L'imprimerie a besoin des données au moins 10 jours avant parution. Une mise au point des détails préalable est nécessaire.

Livraison

Tous les encarts doivent être livrés à l'imprimerie (Swissprinters SA, Warenannahme BeobachterNatur, Brühlstrasse 5, 4800 Zofingue),

Tél. +41 58 787 58 21 au plus tôt 7 jours ouvrables et au plus tard 6 jours ouvrables avant leur parution. Si les encarts sont livrés croisés, les paquets d'encarts doivent être de min. 50 par 50 pièces. Tous coûts ou taxes survenants éventuellement sont à la charge du donneur d'ordre.

Tirage imprimé/quantité à livrer: 55 000 exemplaires

Dispositions spéciales: Si les encarts/annexes ne sont pas réalisés par notre imprimerie, nous ne contrôlons pas leur exécution.

Le BeobachterNatur interdit toute référence à une éventuelle collaboration ou partenariat entre le magazine et l'annonceur dans les encarts publicitaires (exemple: une offre pour les lecteurs du BeobachterNatur)

Tous les prix sont indiqués ne comprennent pas les frais d'impression.

Toutes les spécialités donnent droit au rabais de contrat et à la commission conseil. CC II/RACHA II 5 % pour les spécialités.

Autres spécialités sur demande. Appelez-nous!

Données médias

Tirage certifié	29 300 exemplaires (certification REMP 2011)
Lecteurs	406 000 (MACH Basic 2011-2)
Pénétration	9,2% (MACH Basic 2011-2)
CPM	CHF 23.65 (MACH Basic 2011-2)
Tirage garanti	55 000 exemplaires
Publication	10 x par année, vendredi
Prix de l'abo annuel avec Beobachter	CHF 58.–
Prix au numéro	CHF 38.–
Diffusion	CHF 5.80
Distribution	Suisse alémanique
	tirage pour abonnés, vente en kiosque

Service

Nous vous offrons un large éventail de prestations:

















Exploitation des études de la REMP, MACH Basic, MACH Consumer et MA Strategy sur le lectorat du magazine BeobachterNatur, son profil et ses habitudes de consommation. Nous établissons également des documentations qui répondent parfaitement à vos besoins et donc à vos objectifs et groupes-cibles.

Données provenant des études internet REMP: NET-Metrix-Audit et NET-Metrix-Profile.

Plans et conseils média, rankings avec les titres suisses souhaités



Profil du lectorat

	Structure		Lecteurs BeobachterNatur	Pénétration	Affinité
Sexe:					
Homme	* 46%	** 49%	 189 000	9%	94
Femme	54%	51%	 217 000	10%	105
Age:					
20 – 34 ans	11%	24%	 46 000	4%	46
35 – 49 ans	26%	28%	 105 000	8%	91
50 – 64 ans	30%	21%	 120 000	13%	143
dès 65 ans	29%	18%	 119 000	15%	163
Lieu de domicile:					
Ville et agglomération	72%	73%	 290 000	9%	98
Campagne	28%	27%	 116 000	10%	106
Revenu du ménage:					
jusqu'à CHF 3999.–	16%	14%	 66 000	11%	118
CHF 4000.– jusqu'à 5999.–	22%	21%	 91 000	10%	104
CHF 6000.– jusqu'à 7999.–	23%	22%	 93 000	9%	103
CHF 8000.– jusqu'à 9999.–	20%	19%	 80 000	10%	107
CHF 10 000.– et plus	19%	24%	 76 000	7%	78
Gestion du ménage:					
Oui, seul	43%	40%	 174 000	10%	108
Oui, ensemble	40%	37%	 161 000	10%	106
Non	17%	23%	 71 000	7%	77

* BeobachterNatur 406 000 lecteurs ** Suisse alémanique 4 416 000 personnes

Formats et prix

Prix en CHF

Formats	Pixel	Taille de fichier	Prix	Homepage	Rubriques	Run of Site
Fullbanner	468 x 60 Pixel	max. 80 KB	CPM	60.–	60.–	50.–
Leaderboard	728 x 90 Pixel	max. 80 KB	CPM	80.–	80.–	70.–
Maxiboard	994 x 118 Pixel	max. 80 KB	CPM	90.–	90.–	80.–
Skyscraper	120/140/160 x 600 Pixel	max. 80 KB	CPM	80.–	80.–	70.–
Halfpage Ad	300 x 600 Pixel	max. 80 KB	CPM	95.–	95.–	85.–
Rectangle	300 x 250 Pixel	max. 80 KB	CPM	100.–	100.–	90.–
Trenner	450 x 75 Pixel	max. 80 KB	CPM	–	–	70.–
Wallpaper	728 x 90 Pixel/994 x 118 Pixel/160 x 600 Pixel	max. 80 KB	CPM	125.–	125.–	100.–
Teaser	Légende et image	max. 20 KB	Prix par semaine	80.–	80.–	70.–
Teaser avec Publireportage	Y compris publireportage	A choix	Prix par semaine	5000.–	5000.–	5000.–

Newsletter Basic Newsletter mensuelle à nos abonnés, Annonce texte de 350 signes et 2 URL Prix sur demande

Newsletter Pro Newsletter mensuelle à nos abonnés
Annonce texte (350 signes) avec image (200 x 200 px) et 2 URL Prix sur demande

Fullbanner



Leaderboard



Maxiboard



Skyscraper



Rectangle



Wallpaper



Formats spéciaux/intégration sur demande.

Contactez votre conseiller ou Roberto Del Buono (roberto.del.buono@axelspringer.ch, téléphone +41 43 444 54 70).

Rabais

CHF	5 000.–	2 %
CHF	10 000.–	4 %
CHF	15 000.–	6 %
CHF	20 000.–	8 %
CHF	25 000.–	10 %
CHF	30 000.–	13 %
CHF	35 000.–	16 %
CHF	40 000.–	20 %

Paramètres techniques

Format des données: GIF, JPEG ou Rich Media (pour Flash, y ajouter des alternatives aux formats JPEG ou GIF). En cas de problèmes avec des documents en format Rich-Media et des parutions jour après jour, un forfait de traitement de CHF 200.– est facturé.

Livraison des données: envoyer les messages publicitaires avec l'indication Click-Through-URL à online@axelspringer.ch

Conditions générales

Ordre minimum: CHF 1000.–

Prix: Les prix CPM s'entendent pour 1000 ad Impressions en CHF (sauf mention spéciale), TVA en sus

Rabais: Les rabais dépendent du chiffre d'affaire relatif aux bannières livrées et facturées

Délai d'insertion: Au minimum 3 jours ouvrables avant la mise en service

Changement de sujet: En l'espace d'une journée de travail, excepté le samedi, le dimanche et les jours fériés

Commission conseil: 5 % sur tous les contrats convenus par l'intermédiaire d'une agence publicitaire, ou média. 15 % sur les contrats convenus pour les dispositions de l'étranger.

BeobachterNatur existe désormais aussi en e-magazine sur iPad:

- Navigation facile, format vertical et panoramique
- Accès rapide aux articles grâce à la recherche sur sommaire
- Liaison de votre publicité à votre site Internet
- Enrichissement par des effets multimédias
- Possibilité d'intégrer des interludes interactifs (interstitials)

Plus d'informations sur vos possibilités de publicité sur l'iPad (prix, spécifications, etc.) sur Internet sous www.beobachternatur.ch



1 Contrat d'insertion

Les conditions d'insertion règlent les relations contractuelles entre l'annonceur ou l'intermédiaire mandaté par ce dernier et la maison d'édition pour autant qu'aucun autre accord n'ait été convenu par écrit. Dans le cadre du contrat d'insertion passé par écrit ou verbalement, la maison d'édition s'engage à faire paraître une ou plusieurs annonces dans la publication désignée, en contrepartie du paiement par l'annonceur des coûts d'insertion.

2 Droit applicable

Les relations contractuelles sont régies en premier lieu par les Conditions générales de vente, ainsi que par les dispositions du Code suisse des obligations (CO).

3 Contrats conclus en francs et ordres de répétition

3.1 Fiabilité

Des contrats en francs et des ordres de répétition ne peuvent être passés que pour les annonces émanant de particuliers ou d'une seule entreprise. Les règlements spécifiques de Presse Suisse/ASSP s'appliquent aux groupes et sociétés en holding.

3.2 Les contrats et leur durée

L'échelon de rabais des contrats de quantité et de répétition doit en principe être connu lors du premier ordre d'insertion, dans tous les cas avant la parution de la première annonce. La durée des contrats de quantité et des contrats de répétition commence au plus tard à la première insertion, pour autant qu'aucune autre date n'ait été fixée lors de la conclusion du contrat. La durée du contrat est de 12 mois et ne peut pas être changée. Si un contrat prend effet au 15 d'un mois inclusivement, il dure jusqu'à la fin du mois précédent de l'année suivante.

3.3 Prix et changements de prix

Un contrat est conclu selon le tarif de base, séparément pour chaque publication. Toutes les catégories d'annonces donnant droit à un rabais seront incluses dans le contrat, selon les tarifs en vigueur. Les changements de prix, des taux de rabais et de la TVA sont appliqués immédiatement, y compris sur les contrats en cours. L'annonceur a le droit d'annuler son contrat dans les deux semaines qui suivent la communication écrite des nouveaux prix. Dans ce cas, il a droit uniquement au rabais correspondant au volume publicitaire utilisé, selon le barème des rabais en vigueur.

4 Rabais

4.1 Rabais sur le chiffre de ventes

Pour chaque contrat en francs, le donneur d'ordre a droit au rabais de quantité selon les tarifs en vigueur.

4.2 Rabais rétroactif

Si, durant l'année, le volume des annonces dépasse le montant convenu lors de la conclusion du contrat, le rabais est calculé sur le volume global et un rabais rétroactif calculé selon le barème appliqué pour les rabais est accordé au client pour la fin de période de décompte.

4.3 Rabais de répétition

Le rabais de répétition est accordé lors de la commande simultanée d'annonces répétées, (au cours d'une période de 12 mois au maximum), selon le barème de rabais. La grandeur de l'annonce ne peut pas être modifiée. Les textes et sujets ne peuvent être modifiés que s'il s'agit de matériel prêt à l'impression. Il est possible d'étendre et de renouveler un contrat de répétition si l'ordre est passé avant la parution de la dernière insertion, dans les formes prescrites et avant l'échéance de la période de 12 mois. Le rabais est calculé sur la base du nouveau volume global et selon l'échelon de

6.3 Risque d'insolvabilité

Le risque d'insolvabilité d'un tiers est à la charge de l'annonceur. Par conséquent le partenaire contractuel de l'éditeur s'engage à répondre du tiers en question en ce qui concerne le paiement ou pour tout autre engagement.

7 Prestations supplémentaires

Les travaux extraordinaires sont facturés selon les tarifs usuels dans la branche et majorés de la TVA. Sont considérés comme travaux extraordinaires la fabrication de maquettes, la mise en page des annonces, les modèles de textes, les traductions, les enquêtes relatives aux médias et leur dépeuplement lorsque l'ampleur de la tâche est inhabituelle (par exemple plans de diffusion, décomptes de coûts, etc.) ainsi que les coûts de PAO, frais d'expédition au tarif exprès, modifications fréquentes des contrats, les demandes de nouveaux regroupements de factures déjà envoyées, les informations supplémentaires fournies pour les insertions en cours de traitement, les prestations de tiers, etc.

8 Emplacements désirés

Les souhaits d'emplacements sont pris en compte sans engagement. Si, pour des raisons techniques, l'annonce ne paraît pas à l'emplacement prescrit ou désiré, l'annonceur ne peut pas refuser de payer, ni exiger de dédommagement.

9 Réclamations

Une parution défectueuse altérant sensiblement le sens ou l'effet d'une annonce donne droit à une compensation sous forme d'emplacements publicitaires à concurrence de la grandeur de l'annonce concernée. Les commandes, les corrections et les annulations effectuées par téléphone se font aux risques de l'annonceur. Nous déclinons toute autre responsabilité. Les erreurs d'impression qui ne modifient ni le sens ni l'effet d'une annonce ne justifient pas une réduction de prix. L'éditeur garantit une bonne qualité d'impression des annonces, pour autant que le matériel d'impression livré corresponde aux normes techniques prescrites. Des divergences par rapport aux standards exigés peuvent être communiquées à l'annonceur. Une marge de tolérance est admise pour de légères divergences de tons lors de l'impression. Le papier et les couleurs utilisés ne justifient pas une réduction de prix. La livraison retardée d'une édition en raison de défaillances techniques ne donne pas droit à un dédommagement. Toute responsabilité est déclinée pour le matériel d'impression qui ne correspond pas aux normes techniques de la revue. Les réclamations doivent être adressées dans un délai d'un mois à partir de la réception de la facture. La contestation d'un ou de plusieurs points de la facture ne dispense pas l'annonceur de régler le montant restant de la facture dans les délais spécifiés sous «Conditions de paiement».

10 Refus de publier

L'éditeur a le droit de refuser la parution d'une annonce et des spécialités sans indication de motif. La conclusion d'un contrat portant sur l'insertion d'annonces ne peut pas être subordonnée à la publication d'articles rédactionnels.

11 Dispositions légales

L'annonceur porte l'entière responsabilité du contenu de l'annonce et des spécialités vis-à-vis de l'éditeur, des autorités et des lecteurs. Si la responsabilité de la revue est mise en cause par un tiers, l'annonceur s'engage à libérer la revue de cette responsabilité.

Droit pénal et civil: Sous réserve des conditions contraignantes inhérentes à la presse, l'annonceur porte l'entière responsabilité des conséquences financières au cas où la publication de son annonce devait enfreindre des prescriptions légales. En cas de litige avec des tiers portant sur le contenu de l'annonce, il s'engage à libérer entièrement l'éditeur de toute responsabilité et à l'indemniser.

rabais correspondant. Il est accordé à titre rétroactif compte tenu des annonces déjà décomptées. Les ordres de répétition sont réservés aux publications dont les tarifs prévoient cette possibilité.

4.4 Ajustement des rabais

Le même taux de rabais est appliqué pendant toute la durée du contrat.

4.5 Rappel de rabais

Si, en fin de contrat, le volume utilisé est inférieur au contrat conclu, un rappel de rabais sera perçu. L'annonceur bénéficie toutefois d'une tolérance de 3%. Si le volume manquant ne dépasse pas 3% de l'échelon qu'il a souscrit dans le contrat, l'annonceur ne sera pas pénalisé.

4.6 Commission conseil, ristourne sur le chiffre de ventes annuel (RACHA)

Commission conseil: les ordres d'insertion provenant d'agences de publicité ou d'agences média reconnues par l'éditeur sont honorés d'une commission d'agence de 15% du montant net de la facture. Dans ce cas, le prix de base brut sert de base au calcul. Une RACHA de 5% est accordée sur les insertions spéciales, tels que les encarts volants, brochés ou collés, les échantillons de marchandises, etc.

Ristourne sur le chiffre de ventes annuel RACHA II: une ristourne sur le chiffre de ventes annuel, de 15% des montants nets facturés est accordée aux annonceurs directs dont le contrat d'insertion annuel comporte au minimum trois pages. Le prix de base brut sert de base au calcul. Une RACHA de 5% est accordée sur les insertions spéciales, tels que les encarts volants, brochés ou collés, les échantillons de marchandises, etc.

Commission conseil et RACHA: la commission d'agence et la RACHA ne peuvent pas être cumulées. En cas d'inobservation des conditions de paiement d'une facture, les commissions et ristournes éventuellement versées devront nous être restituées.

5 Résiliation anticipée du contrat

5.1 Annulation par l'annonceur

Après la date de clôture de remise des annonces, la suppression ou le report d'ordres d'insertion ne sont pas possibles, même pour des raisons impératives.

5.2 Annulation par l'éditeur

Si, pendant la durée du contrat, une publication doit interrompre sa parution, l'éditeur peut se libérer du contrat sans obligation de dédommagement. L'annonceur n'est alors pas délié de l'obligation de payer les annonces déjà parues. En cas de résiliation du contrat par l'éditeur, le rabais fixé à sa conclusion reste valable.

6 Conditions de paiement

6.1 Délai de paiement

Sauf indication contraire, les factures sont payables dans les 30 jours. Les prix s'entendent nets, c'est-à-dire sans escompte. En cas de recouvrement par voie judiciaire, les rabais sur les factures impayées sont caducs et devront donc être facturés en plus.

6.2 Intérêts de retard

En cas de non-paiement des factures dans les 30 jours, un intérêt de retard peut être exigible. Le montant dû est majoré de 5% (Art. 104 CO).

Loi contre la concurrence déloyale: L'annonceur doit s'assurer que ses annonces ne violent pas la loi contre la concurrence déloyale. En cas d'infraction de cette loi, l'annonceur décharge l'éditeur de toute responsabilité quant aux conséquences y relatives. L'annonceur s'engage en particulier à prendre en charge l'ensemble des frais de l'éditeur dans le cas d'une procédure judiciaire due à l'infraction de cette loi. L'éditeur se réserve le droit de marquer par la mention «annonce publicitaire» les annonces qui pourraient être confondues avec le texte rédactionnel. Les annonces ayant la forme d'un article rédactionnel ne peuvent pas être composées dans la police de caractères de la revue ni contenir le titre de la revue (police de caractères et logo).

12 Droit de réponse

Selon l'article 28 f et ss. du CC, toute personne qui se sent atteinte dans l'intégrité de sa personne par la présentation de faits dans des médias paraissant régulièrement, a un droit de réponse. L'éditeur peut refuser le droit de réponse lorsque celui-ci est visiblement injustifié ou va à l'encontre de la loi ou de la morale. L'annonceur qui est à l'origine de la publication des faits contestés est tenu de supporter tous les frais liés à l'exercice du droit de réponse.

13 Transmission électronique du matériel d'impression

Nous déclinons toute responsabilité si le client livre des données défectueuses ou incomplètes au moyen de supports de données, par modem ou ISDN. En outre, l'éditeur ne répond pas des parutions défectueuses résultant de données qui lui ont été fournies et qui ne peuvent pas être traitées ou utilisées selon les méthodes standard. Les coûts supplémentaires qui en résultent seront facturés à l'heure. L'éditeur répond uniquement des fautes imputables à une négligence grave de sa part.

14 Bon à tirer

Une épreuve est soumise à l'annonceur avant le début de l'impression uniquement pour les annonces réalisées par nos soins (facturation séparée) à partir des documents qu'il a fournis. L'épreuve est accompagnée de l'indication de la date limite d'acceptation des corrections. En l'absence de réponse du client à l'échéance indiquée, l'éditeur considère que l'annonce est «bon à tirer». Les corrections qui divergent de l'original et nécessitent un nouveau traitement de la lithographie ne peuvent être acceptées que si les impératifs de temps le permettent et si l'annonceur en supporte les coûts. Aucune épreuve n'est réalisée lorsqu'il s'agit de données prêtes pour le flashage.

15 Documents d'impression

L'annonceur est responsable du délai de livraison des documents d'impression ou des encarts. Sauf disposition contraire, l'éditeur ou la société de publicité n'a pas l'obligation de conserver ou de restituer le matériel d'impression transmis par voie numérique ou traditionnelle.

16 Modifications de tarifs

Les modifications de tarifs demeurent réservées et entrent en vigueur en même temps pour tous les annonceurs. L'annonceur a cependant le droit d'annuler son contrat dans les deux semaines qui suivent la communication écrite des nouveaux tarifs. Dans ce cas, il a droit uniquement au rabais correspondant à la portion effectivement utilisée, selon le barème de rabais en vigueur.

17 For juridique

Le for est le tribunal compétent pour le domicile de l'agence de la société qui a conclu le contrat d'insertion. En l'occurrence, le for juridique est Zurich. Les présentes conditions d'insertion entrent en vigueur le 1er janvier 2012 et remplacent toutes les précédentes versions.

Contacts

Edition et rédaction

Axel Springer Schweiz SA
BeobachterNatur
Förrlibuckstrasse 70
Postfach
8021 Zurich
Téléphone +41 43 444 52 52
Fax +41 43 444 53 53
www.beobachternatur.ch

Directeur d'édition

Roland Wahrenberger
Téléphone +41 43 444 53 00
roland.wahrenberger@beobachter.ch

Responsable rédaction

Peter Ackermann
Téléphone +41 43 444 52 00
peter.ackermann@beobachternatur.ch

Directrice du marché publicitaire

Sandra Peiti
Téléphone +41 43 444 53 20
sandra.peiti@axelspringer.ch

Service des annonces

Maria Mellea
Téléphone +41 43 444 53 19
Fax +41 43 444 54 47
maria.mellea@axelspringer.ch

Vente Agences

Richard Farda
Téléphone +41 43 444 53 15
richard.farda@axelspringer.ch

Vente Suisse centrale/Zurich

René Renggli
Téléphone +41 41 442 13 13
rene.renggli@axelspringer.ch

Vente Berne/Bâle/Soleure/ Haut-Valais

Christoph Salathé
Téléphone +41 61 681 93 47
christoph.salathe@axelspringer.ch

Vente Zurich nord/Suisse orientale/ Tessin

Pino Luppino
Téléphone +41 43 444 55 75
pino.luppino@axelspringer.ch

Vente Romandie

Brigitte Lopez
Téléphone +41 79 616 49 41
brigitte.lopez@axelspringer.ch

Vente en ligne agences

Roberto Del Buono
Téléphone +41 43 444 54 70
roberto.del.buono@axelspringer.ch

Vente France

Axel Springer Media France
Jean-Robert Mamin, directeur général
Rue Marjolin 68
FR-92309 Levallois-Perret Cedex
Téléphone +33 1 55 62 0990
Fax +33 1 55 62 0489
jr.mamin@axel-springer.fr